

La FAQ du

Contrat Pour la Réussite Étudiante (CPRE)

Table des matières

1. Mieux comprendre mon Contrat Pour la Réussite Étudiante (CPRE).....	2
A. Qu'est-ce que le Contrat Pour la Réussite Étudiante ?	2
B. Qui est concerné par le Contrat Pour la Réussite Étudiante ?	2
C. J'avais déjà complété un CPRE l'année précédente, est-ce que je dois le faire cette année ?... 2	
D. Comment créer mon Contrat Pour la Réussite Étudiante ?	2
E. A quel moment dois-je créer mon Contrat Pour la Réussite Étudiante ?	3
F. A quel moment dois-je signer mon Contrat Pour la Réussite Étudiante ?	3
G. Est-ce que je peux modifier mon contrat ?	3
H. Est-ce que je peux consulter mes contrats des années précédentes ?	3
2. Mieux comprendre les éléments du contrat	3
A. Quelles informations sont attendues au sein de mon contrat ?	3
B. Je rencontre des difficultés à comprendre ce qui est demandé, que faire ?	4
C. Je suis Sportif/ve ou Artiste de Haut Niveau, et je souhaite bénéficier d'un accompagnement, comment procéder ?	4
D. Je suis intéressé.e par la césure (dispositif d'accompagnement), comment procéder ?	4
E. Mon projet de formation n'est pas défini/finalisé, comment compléter la rubrique ?	4
F. Qui contacter en cas de difficulté ou si un élément de mon contrat est erroné (prénom, mention de la formation etc) ?	5
Annexe 1. Les formations exclues du CPRE	5

1. Mieux comprendre mon Contrat Pour la Réussite Étudiante (CPRE)

A. Qu'est-ce que le Contrat Pour la Réussite Étudiante ?

Le Contrat Pour la Réussite Étudiante (CPRE) s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'arrêté licence du 30 juillet 2018 dont les dispositions prévoient que « chaque étudiant.e conclut avec l'établissement un contrat pour la réussite étudiante qui précise son parcours de formation et les mesures d'accompagnement destinées à favoriser sa réussite ».

Chaque étudiant.e de licence conclut avec l'Université Lumière Lyon 2 un Contrat Pour la Réussite Étudiante (CPRE) qui précise son parcours de formation, les modalités de l'accompagnement à la réussite proposé à l'étudiant.e, compte tenu de son profil et de son projet personnel et professionnel. Le CPRE permet de concilier le caractère national du diplôme et les caractéristiques de personnalisation du parcours. Dépourvu de portée juridique, il constitue un engagement à visée pédagogique. Les coordinateurs.trices des études du COSIE assurent la mise en place des CPRE et l'accompagnement des étudiant.es, en lien avec les services et les équipes pédagogiques.

B. Qui est concerné par le Contrat Pour la Réussite Étudiante ?

Tous les étudiant.es de Licence 1, Licence 2, Licence 3 et Licence Professionnelle doivent créer un CPRE, excepté les étudiant.es inscrit.es en formation continue ou au sein d'une formation en convention avec un autre établissement en France (exemple : classe CPGE, Institut catholique de Lyon etc). Vous pouvez consulter la liste des formations exclues à l'annexe 1.

C. J'avais déjà complété un CPRE l'année précédente, est-ce que je dois le faire cette année ?

Oui, vous devez de nouveau créer un contrat sauf si pour cette année vous êtes inscrit.es dans une formation qui n'est pas concernée par le CPRE (voir la réponse à la question précédente).

D. Comment créer mon Contrat Pour la Réussite Étudiante ?

La saisie du Contrat Pour la Réussite Étudiante est dématérialisée. L'étudiant.e doit se connecter à son profil étudiant sur l'espace numérique de travail (intranet Lyon 2), se rendre dans ses « applis » et sélectionner l'application « Contrat Pour la Réussite Étudiante » (CONPERE).

E. A quel moment dois-je créer mon Contrat Pour la Réussite Étudiante ?

Le Contrat Pour la Réussite Étudiante doit être saisi et signé par l'étudiant.e avant le 30 septembre de l'année en cours. Note : pour avoir accès à l'application, l'étudiant.e doit être inscrit.e pour l'année en cours .

F. A quel moment dois-je signer mon Contrat Pour la Réussite Étudiante ?

Le Contrat Pour la Réussite Étudiante doit être complété par l'étudiant.e, puis il est signé par le/la coordinateur.trice des études. Après cette étape, l'étudiant.e reçoit un mail l'invitant à le signer à son tour. **Ce n'est qu'après la signature du contrat par l'étudiant.e que le contrat est considéré comme effectué.**

G. Est-ce que je peux modifier mon contrat ?

Oui, il est possible de créer un avenant au contrat. Pour plus d'informations, voir la notice.

H. Est-ce que je peux consulter mes contrats des années précédentes ?

Oui, vous pouvez consulter vos anciens contrats en cliquant sur la section « consulter mes contrats ».

2. Mieux comprendre les éléments du contrat

A. Quelles informations sont attendues au sein de mon contrat ?

L'étudiant.e devra indiquer :

- Si elle/il a des besoins spécifiques (sportif/ve et artistes de haut niveau).
- Si il/elle est inscrit.e au sein d'une formation avec l'option santé (LAS)
- S'il/elle est en double inscription (et dans ce cas, sélectionner le second diplôme préparé)
- Son projet de formation : **à remplir obligatoirement même si le projet n'est pas précis ou indécis.**

Cette section vise à répondre aux questions suivantes :

Quelles sont les raisons de l'inscription dans cette formation ?

Cette inscription entre-t-elle dans un projet professionnel déjà défini ?

Quelles poursuites d'études sont envisagées ?

- Si l'étudiant.e a besoin d'un aménagement particulier.

B. Je rencontre des difficultés à comprendre ce qui est demandé, que faire ?

Des informations complémentaires sur les éléments à saisir sont disponibles en pointant la souris sur l'icône « information » :



C. Je suis Sportif/ve ou Artiste de Haut Niveau, et je souhaite bénéficier d'un accompagnement, comment procéder ?

Le Contrat Pour la Réussite Etudiante vise à faciliter l'accompagnement des étudiant.es. Il ne permet pas d'obtenir le statut de sportif/ve ou artiste de haut niveau.

Pour toutes questions sur ces statuts ou pour faire une demande, veuillez contacter les services concernés.

D. Je suis intéressé.e par la césure (dispositif d'accompagnement), comment procéder ?

Le Contrat Pour la Réussite Étudiante ne permet pas de faire une demande de césure.

Pour plus d'informations sur la césure et les candidatures : <https://www.univ-lyon2.fr/formation/construire-son-projet-d-etudes/cesure>

E. Mon projet de formation n'est pas défini/finalisé, comment compléter la rubrique ?

Cette rubrique est obligatoire et doit être complétée même si le projet de formation n'est pas déterminé. Le décrire tel qu'il est, ou indiquer « en cours de réflexion » s'il n'est pas défini afin de ne pas laisser la case vide. Dans ce cas, il est conseillé de prendre rendez-vous avec le [coordinateur ou la coordinatrice des études](#) de sa licence pour en discuter.

F. Qui contacter en cas de difficulté ou si un élément de mon contrat est erroné (prénom, mention de la formation etc) ?

Contactez le coordinateur ou la coordinatrice des études de sa licence : coordonnées en suivant le lien : <https://www.univ-lyon2.fr/formation/coordonateur-trice-des-etudes-en-licence>

Annexe 1. Les formations exclues du CPRE

Contrat Pour la Réussite Étudiante

1. Tableau des formations en convention exclues du CPRE

Nom de la formation	CONVENTION
LICENCE 1 SOCIOLOGIE - ENQUETE SOCIOLOGIQUE ET INTERVENTION SOCIALE	ARFRIPS, ROCKEFELLER, ESSSE, IRFSS-AURA
LICENCE 2 SOCIOLOGIE / ENQUETE SOCIOLOGIQUE ET INTERVENTION SOCIALE	ARFRIPS, ROCKEFELLER, ESSSE, IRFSS-AURA
LICENCE 3 SOCIOLOGIE / ENQUETE SOCIOLOGIQUE ET INTERVENTION SOCIALE ECOLE ROCKEFELLER	ARFRIPS, ROCKEFELLER, ESSSE, IRFSS-AURA
LICENCE 3 SOCIOLOGIE / ENQUETE SOCIOLOGIQUE ET INTERVENTION SOCIALE CROIX ROUGE COMPETENCE	ARFRIPS, ROCKEFELLER, ESSSE, IRFSS-AURA
LICENCE 3 SOCIOLOGIE / ENQUETE SOCIOLOGIQUE ET INTERVENTION SOCIALE OCELLIA LYON	ARFRIPS, ROCKEFELLER, ESSSE, IRFSS-AURA
LICENCE 3 SOCIOLOGIE / ENQUETE SOCIOLOGIQUE ET INTERVENTION SOCIALE ARFRIPS	ARFRIPS, ROCKEFELLER, ESSSE, IRFSS-AURA
CPGE SOCIOLOGIE 3A	CPGE
CPGE SCIENCE POLITIQUE 3A	CPGE
CPGE SCIENCES SOCIALES - ECONOMIE ET GESTION 3A	CPGE
CPGE SCIENCES SOCIALES - GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT 3A	CPGE
CGPE SCIENCES SOCIALES - HISTOIRE 3A	CPGE
LICENCE 1 DROIT ICLY	ICLY
LICENCE 1 DROIT / EUROPE ET INTERNATIONAL	ICLY
LICENCE 1 DROIT / EUROPEAN, INTERNATIONAL AND COMPARATIVE LAW	ICLY
L1 DROIT - PITES	PITES
L1 DROIT - PITES	PITES
CP SCIENCES POLITTIQUES - MINIMES	LES MINIMES
LICENCE 2 DROIT ICLY	ICLY
LICENCE 2 DROIT / EUROPE ET INTERNATIONAL	ICLY
LICENCE 2 DROIT / EUROPEAN, INTERNATIONAL AND COMPARATIVE LAW	ICLY
L2 DROIT - PITES	PITES
LICENCE 3 DROIT / DROIT PRIVE ICLY	ICLY
LICENCE 3 DROIT / DROIT PUBLIC ICLY	ICLY
LICENCE 3 DROIT / DROIT PRIVE - EUROPE ET INTERNATIONAL ICLY	ICLY
LICENCE 3 DROIT / DROIT PUBLIC - EUROPE ET INTERNATIONAL ICLY	ICLY
LICENCE 3 DROIT / DROIT PRIVE - EUROPEAN, INTERNATIONAL AND COMPARATIVE LAW ICLY	ICLY
LICENCE 3 DROIT / DROIT PUBLIC - EUROPEAN, INTERNATIONAL AND COMPARATIVE LAW ICLY	ICLY
LICENCE 3 DROIT - PITES	PITES
LICENCE 3 DROIT / DROIT PRIVE - PIM ALLEMAND	ICLY
LICENCE 3 DROIT / DROIT PRIVE - PIM ESPAGNOL	ICLY
LICENCE 3 DROIT / DROIT PRIVE - PIM ITALIEN	ICLY
LICENCE 3 DROIT / DROIT PUBLIC - PIM ALLEMAND	ICLY
LICENCE 3 DROIT / DROIT PUBLIC - PIM ESPAGNOL	ICLY
LICENCE 3 DROIT / DROIT PUBLIC - PIM ITALIEN ICLY	ICLY
LICENCE 3 DROIT / DROIT PUBLIC - EUROPE ET INTERNATIONAL - PIM ALLEMAND	ICLY
LICENCE 3 DROIT / DROIT PUBLIC - EUROPE ET INTERNATIONAL - PIM ESPAGNOL	ICLY
LICENCE 3 DROIT / DROIT PUBLIC - EUROPE ET INTERNATIONAL - PIM ITALIEN	ICLY
LICENCE 3 DROIT / DROIT PRIVE - EUROPEAN, INTERNATIONAL AND COMPARATIVE LAW - PIM ALLEMAND	ICLY
LICENCE 3 DROIT / DROIT PRIVE - EUROPEAN, INTERNATIONAL AND COMPARATIVE LAW - PIM ESPAGNOL	ICLY
LICENCE 3 DROIT / DROIT PRIVE - EUROPEAN, INTERNATIONAL AND COMPARATIVE LAW - PIM ITALIEN	ICLY
LICENCE 3 DROIT / DROIT PUBLIC - EUROPEAN, INTERNATIONAL AND COMPARATIVE LAW - PIM ALLEMAND	ICLY
LICENCE 3 DROIT / DROIT PUBLIC - EUROPEAN, INTERNATIONAL AND COMPARATIVE LAW - PIM ESPAGNOL	ICLY
LICENCE 3 DROIT / DROIT PUBLIC - EUROPEAN, INTERNATIONAL AND COMPARATIVE LAW - PIM ITALIEN	ICLY
CPGE AES / DROIT ET GESTION DES ENTREPRISES 3A	CPGE
CPGE AES / ECONOMIE ET MANAGEMENT DES ENTREPRISES 3A	CPGE
CPGE AES / MARKETING ET COMMERCE INTERNATIONAL 3A	CPGE

Contrat Pour la Réussite Étudiante

LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DE LA MODE / STYLISTE COLORISTE INFOGRAPHISTE	MAYA CAMPUS
LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DE LA MODE / MODELISTE INDUSTRIEL	MAYA CAMPUS
LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DE LA MODE / STYLISTE E-MODE	MAYA CAMPUS
LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DE LA MODE / MODELISME INDUSTRIEL	MAYA CAMPUS
LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DE LA MODE / PRODUCTIQUE INDUSTRIELLE	MAYA CAMPUS
LICENCE 1 SCIENCES DE L'EDUCATION - ICLY	ICLY
LICENCE 2 SCIENCES DE L'EDUCATION - ECOLES TRAVAIL SOCIAL - OCELLIA	TRAVAIL SOCIAL
LICENCE 3 SCIENCES DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION / FORSE	CNED
L3 SCIENCES DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION/ FORSE ANNEE SUPP FI	CNED
LICENCE 2 LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES / ANGLAIS ALLEMAND CONVENTION	ICLY
CPGE LLCER - ALLEMAND 3A	CPGE
CPGE LLCER - ANGLAIS 3A	CPGE
CPGE LLCER - ARABE 3A	CPGE
CPGE LLCER - ESPAGNOL 3A	CPGE
CPGE LLCER - PORTUGAIS 3A	CPGE
LICENCE 1 ARTS DU SPECTACLE / JEU (ENSATT)	ENSATT
LICENCE 1 ARTS DU SPECTACLE / THEATRE (CRR)	CRR
LICENCE 1 MAJEURE MUSIQUE ET MUSICOLOGIE (CRR)	CRR
LICENCE 2 ARTS DU SPECTACLE / JEU (ENSATT)	ENSATT
LICENCE 2 ARTS DU SPECTACLE / THEATRE (CRR)	CRR
LICENCE 2 MUSIQUE ET MUSICOLOGIE (CRR)	CRR
LICENCE 3 LETTRES / LETTRES CLASSIQUES - ENS	ENS LYON
LICENCE 3 LETTRES / LETTRES MODERNES - ENS	ENS LYON
LICENCE 3 ARTS DU SPECTACLE / JEU (ENSATT)	ENSATT
LICENCE 3 ARTS DU SPECTACLE / THEATRE (CRR)	CRR
LICENCE 3 ARTS DU SPECTACLE / IMAGES (ENS)	ENS LYON
LICENCE 3 ARTS DU SPECTACLE / SCENES (ENS)	ENS LYON
LICENCE 3 ARTS DU SPECTACLE / DANSEUR - SEUSE - INTERPRETE (CNSMD)	CNSMD
LICENCE 3 MUSIQUE ET MUSICOLOGIE / MUSIQUE ET ENSEIGNEMENT (CRR)	CRR
LICENCE 3 MUSIQUE ET MUSICOLOGIE / MUSIQUE ET IMAGE (CRR)	CRR
LICENCE 3 MUSIQUE ET MUSICOLOGIE / MUSIQUE ET MEDIATION (CRR)	CRR
L3 MUSIQUE (CNSMD)	CNSMD
CPGE 3A Lettres Modernes	CPGE
CPGE 3A Lettres Modernes et Appliquées / HAA (bidi)	CPGE
CPGE 3A Lettres Appliquées	CPGE
CPGE 3A Lettres Classiques	CPGE
CPGE 3A Arts du spectacle / images	CPGE
CPGE 3A Arts du spectacle / scenes	CPGE
LICENCE PROFESSIONNELLE TECHNIQUES DU SON ET DE L'IMAGE / TECHNIQUES ET PRATIQUES ARTISTIQUES DE L'IMAGE (CINEFABRIQUE)	CINE FABRIQUE
LICENCE PROFESSIONNELLE TECHNIQUES DU SON ET DE L'IMAGE / TECHNIQUES ET PRATIQUES ARTISTIQUES DU MONTAGE (CINEFABRIQUE)	CINE FABRIQUE
LICENCE PROFESSIONNELLE TECHNIQUES DU SON ET DE L'IMAGE / TECHNIQ ET PRATIQ ARTISTIQUES DE LA PRODUCTION (CINEFABRIQUE)	CINE FABRIQUE
LICENCE PROFESSIONNELLE TECHNIQUES DU SON ET DE L'IMAGE / TECHNIQUES ET PRATIQUES ARTISTIQUES DU SCENARIO (CINEFABRIQUE)	CINE FABRIQUE
LICENCE PROFESSIONNELLE TECHNIQUES DU SON ET DE L'IMAGE / TECHNIQUES ET PRATIQUES ARTISTIQUES DU SON (CINEFABRIQUE)	CINE FABRIQUE
LICENCE PROFESSIONNELLE TECHNIQUES DU SON ET DE L' IMAGE /TECHNIQUES ET PRATIQUES ARTISTIQUES DES EFFETS VISUELS (C)	CINE FABRIQUE
LICENCE PROFESSIONNELLE TECHNIQUES DE SON ET DE L' IMAGE / TECHNIQUES ET PRATIQUES ARTISTIQUES DU DECOR (CINEFABRIQUE)	CINE FABRIQUE
LICENCE 1 PSYCHOLOGIE (ICLY)	ICLY
LICENCE 2 PSYCHOLOGIE (ICLY)	ICLY
LICENCE 3 PSYCHOLOGIE ICLY	ICLY
LICENCE 1 ECONOMIE ET GESTION - PREPA ENS PARIS-SACLAY - RECAMIER	LYCEE JULIETTE RECAMIER
LICENCE 2 ECONOMIE ET GESTION - PREPA ENS PARIS-SACLAY - RECAMIER	LYCEE JULIETTE RECAMIER
L3 ECONOMIE ET GESTION - PREPA ATS SPECIALE LA MARTINIERE	LYCEE LA MARTINIERE-DUCHERE

Contrat Pour la Réussite Étudiante

CPGE ECONOMIE ET GESTION 3A	CPGE
LICENCE 1 HISTOIRE FRANCO-ITALIEN	TURIN
L2 HISTOIRE FRANCO-ITALIEN	TURIN
L3 GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT / ENVIRONNEMENT (ENS LYON)	ENS LYON
L3 GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT / VILLE ET URBANISME (ENS-LYON)	ENS LYON
L3 HISTOIRE FRANCO-ITALIEN	TURIN
L3 HISTOIRE ENS-LYON	ENS LYON
L3 HISTOIRE - GEOGRAPHIE / METIERS DE L'ENSEIGNEMENT (ENS)	ENS LYON
CPGE GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT 3A	CPGE
CPGE GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT - HISTOIRE 3A	CPGE
CPGE HISTOIRE 3A	CPGE
CPGE HISTOIRE - GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT 3A	CPGE
CPGE HISTOIRE - HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE 3A	CPGE
CPGE HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE 3A	CPGE
CPGE HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE - HISTOIRE 3A	CPGE
CPGE HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE - LETTRES MODERNES 3A	CPGE
CPGE HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE - ARCHEOLOGIE 3A	CPGE
CGPE HISTOIRE DE L' ART ET ARCHEOLOGIE - ARCHEO -HISTOIRE 3A	CPGE

2. Tableau des formations continues exclues du CPRE

Lib Web Vet	Formation continue	CONVENTION
LICENCE 3 ADMINISTRATION PUBLIQUE VAE	OUI	
LP GUIDE CONFERENCIER / MEDIATEUR CULTUREL VAE	OUI	
LICENCE PRO MODÉLISTE INDUSTRIEL VAE	OUI	
LICENCE 3 SCIENCES DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION / FORSE FC	OUI	CNED
LICENCE 3 SCIENCES DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION / FORSE ANNEE SUPPLEMENTAIRE FC	OUI	CNED
LICENCE SCIENCS DE L'EDUCATION VAE	OUI	
LICENCE PROFESSIONNELLE LOGISTIQUE GLOBALE VAE	OUI	
LICENCE 1 PSYCHOLOGIE / FORMATION A PARTIR DE LA PRATIQUE FC	OUI	
LICENCE 2 PSYCHOLOGIE / CFP 1ERE ANNEE (NON DIPLOMANTE)	OUI	
LICENCE 2 PSYCHOLOGIE / CFP 2EME ANNEE	OUI	
LICENCE 2 PSYCHOLOGIE / FORMATION A PARTIR DE LA PRATIQUE FC	OUI	
LICENCE 3 PSYCHOLOGIE / CFP 1ERE ANNEE (NON DIPLOMANTE)	OUI	
LICENCE 3 PSYCHOLOGIE / CFP 2EME ANNEE	OUI	
LICENCE 3 PSYCHOLOGIE / FORMATION A PARTIR DE LA PRATIQUE FC	OUI	
LICENCE 3EME ANNEE PSYCHOLOGIE VAE	OUI	